

---

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT  
27 SEPTEMBRE 2021  
14h-17H  
(PRESENTIEL ET DISTANCIEL)**

---

**Table des matières**

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021	3
3. Politique générale	3
- Ressources humaines : Campagne d'emploi 2022	3
- Election Inspé : 15 et 18 octobre 2021	5
- Qualité de vie au travail	5
4. Formation	5
- Réajustement de l'offre de formation	9
- Les équivalences entre les maquettes	9
- Socle des bonus 2021/2022	10
5. Relations internationales :	10
- Teacher Académies	10
- Projet pilote avec l'université de l'Ontario	11
6. Questions diverses	

**Présents**

**Membres avec voix délibérative**

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Véronique AUGÉ ; Laurence BALY ; Marie-Laure BARBIER ; Didier BARD ; Isabelle BEURROIES ; Patrice BONNET ; Alain BRUNIAS ; Jérémy CASTERA ; Nicolas FLAVIER ; Patrice LAISNEY ; Jean-Louis LEYDET ; Isabelle MAGNI ; Valérie MAILHES ; Georges MERLE ; Noémie OLYMPIO ; Graham RANGER ; Pascal TERRIEN ; Jean-Luc VELAY ; Julie VEYRINQUE ; Sylvie WHARTON.

Représenté.e. s :

Mesdames et Messieurs Anne BIRECKI par Nicolas FLAVIER ; Catherine BLAYA par Patrice LAISNEY ; Jean-Charles CHABANNE par Pascal TERRIEN ; Bernard CHIROL par Véronique AUGÉ ; Fatima CHNANE-DAVIN par Jérémy CASTERA ; José FOUQUE par Isabelle MAGNI ; Frédéric COLLART par Didier BARD ; Valérie MUNIER par Patrice BONNET ; Marion TELLIER par Jean-Luc VELAY ; Olivier VORS par Laurence BALY ; Rachid ZAROUF par Graham RANGER.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Antonia AMO-SANCHEZ ; Isabelle ARTIGUES ; Virginie BABY-COLLIN ; Jeanne CADIEUX ; Marjolaine CHATONEY ; Jean-Yves DALVERNY ; Laurence ESPINASSY ; Stéphane FERRAIOLI ; Nathalie MIKAILOFF ; Christine MUSSARD ; Céline YORDIKIAN.

**Membres avec voix consultative**

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Valérie BARANES ; Pascale BRANDT-POMARES ; Martine CONIO ; Alice DESERIEYS ; Anne DEMEESTER ; Alain GARCIA ; Jean-François GARCIA ; Delphine JOSEPH ; Nicolas MASCRET ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Martine QUESSADA ; Jean-François RANUCCI ; Lionel VALLUY-ANDRE ; Magali ROBAGLIA ; Jessyca TRETOLA.

Représenté.e.s :

Monsieur Vincent VALÉRY par Linda BEN-JEMAA.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Catherine ALBARIC-DELPECH ; Didier ALBRAND ; Marlène ASTRION ; Magali BALLATORE ; Fabrice BARTH ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Mathilde FAVIER ; Julien GARRIC ; Frédéric GILARDOT ; Anne GOMBERT ; Suzanne GUILHEM ; Jean-François HEROLD ; Beate HOSCHEK-LEMESLE ; Karine ISAMBARD ; Frédéric LETERME ; Lionel MARIN ; Serge MAZEAU ; Stéphane MOURLANE ; Christian PATOZ ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Herilalaina RAKOTO-RAHARIMANANA ; Véronique REY ; Nathalie RICHIT ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas SEMBEL ; Vincent STANEK ; Eric TORTOCHOT ; Maxime TRAVERT ; Eric VOTTERO.

En l'absence de la Présidente du Conseil Consultatif d'Institut, il revient à la Directrice, Pascale Brandt-Pomares, de présider le conseil.

## 1. Informations

**Pascale BRANDT-POMARES** : Les Conseils peuvent dorénavant se tenir en présentiel. C'est une satisfaction de revoir les étudiants sur les campus et que la vie institutionnelle reprenne un cours normal.

**Les effectifs** : Les inscriptions montrent une remontée des effectifs.

**La réforme** : Cette rentrée est marquée par la mise en œuvre de la réforme. Le nouveau concours aura lieu cette année en M2. Ces changements ont fait l'objet d'un travail de préparation important mais il y aura sans doute des ajustements. Les nouvelles maquettes ont représenté beaucoup de travail supplémentaire, sur une période difficile.

Il n'y a pas de questions diverses initialement prévues à l'ordre du jour, mais des questions sont ajoutées par Nicolas FAVIER :

- la Commission d'adaptation des parcours va-t-elle se tenir comme les années précédentes avec la mise en œuvre de la réforme ?
- les documents concernant les bonifications possibles des UE indiquent des bonifications à hauteur de 0.2, 0.3, 0.4 points, peut-on préciser ce point ?
- Concernant le suivi des M2 en alternance par les tuteurs de l'Inspé, quelle forme prendra cet accompagnement ? Des visites sur le terrain sont-elles prévues ?
- Nous avons appris jeudi qu'il y aurait une vague de recrutements tardive de stagiaires, vont-ils être formés à l'Inspé ou recrutés à plein temps avec une formation reportée à l'année suivante comme c'était le cas pour les recrutements effectués après le 1<sup>er</sup> octobre généralement ?
- Concernant les PPPE, l'Inspé avait répondu l'année dernière à l'appel à manifestation d'intérêt, est-il également prévu de postuler cette année ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ces questions seront abordées au fil de l'ordre du jour et notamment dans le point formation, néanmoins il est préférable de faire parvenir les questions diverses avant le conseil de manière à les prévoir dans l'ordre du jour.

Concernant le Parcours professionnalisant préparatoire au Professorat des écoles (PPPE), cet appel a fait l'objet d'une première campagne l'année dernière, à laquelle l'Inspé a répondu sans succès. La proposition entraine en résonance avec la politique de l'université, la mise en œuvre du projet pôle pilote AMPIRIC. Une idée forte, d'AMPIRIC, est que la formation s'étale sur un continuum depuis le Baccalauréat jusqu'au recrutement puis en

formation continue. Le projet n'a pas été retenu et il n'est pas prévu de répondre cette année.

**Nicolas FLAVIER** : Les projets retenus n'émanaient pas de l'Inspé mais étaient adossés à une Licence bien précise.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Au sein d'AMU, la formation des enseignants est reconnue et identifiée comme relevant de l'Inspé. Il est étonnant que les autres propositions retenues n'incluent pas l'Inspé mais les propositions peuvent être variées. Il faut favoriser toutes les actions permettant la mise en place d'une véritable formation des enseignants, universitaire et professionnelle.

**Nicolas FLAVIER** : Nous partageons cette analyse et sommes opposés à ce projet de PPPE, entre autres parce que les Inspé n'ont été concertés dans aucune académie, alors que c'est la composante la plus compétente pour la formation des enseignants.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il s'agit d'un appel à projet global et pour l'instant rien n'a été fait dans cette académie sans que l'Inspé d'Aix-Marseille ne soit concerté.

**Nicolas FLAVIER** : D'autres composantes ont-elles prévu de répondre à cet appel à projets ? Si les PPPE se développent, il serait étonnant qu'aucun ne se mette en place dans l'académie d'Aix-Marseille.

**Pascale BRANDT-POMARES** : La position tenue ici est celle de l'université. Nous sommes dans un écosystème universitaire dans lequel l'Inspé est associé aux autres composantes d'AMU ainsi qu'à Avignon université, les actions doivent se faire en cohérence. Il est néanmoins possible que des projets soient en gestation.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021**

***Le projet de PV de la séance du 21 juin 2021 est adopté à l'unanimité.***

## **3. Politique générale**

### **• Ressources humaines : Campagne d'emploi 2022**

**Pascale BRANDT-POMARES** : Le calendrier présenté est prévisionnel car il est un peu tôt pour préciser le travail de remontée des besoins, le dialogue devra se faire avec l'université pour préciser cette campagne.

**Martine QUESSADA** rappelle les orientations de la campagne 2022.

Schéma directeur en termes de ressources humaines à respecter :

- La poursuite du rééquilibrage du nombre de BIATSS soutien et support ;
- le rééquilibrage progressif entre BIATSS et enseignants ;
- le respect de la politique d'emploi des personnels en situation de handicap ;
- les postes de BIATSS libérés des supports Etat vont permettre d'absorber les lauréats des concours SAUVADET ;
- la revalorisation des concours essentiellement pour les catégories C ;
- une priorité pour la qualité de vie au travail.

Parmi les nouveautés de cette année, un certain nombre de postes vont être créés, par différents moyens. Le « bonus » (issu d'un prélèvement fait sur notre masse salariale) va permettre à AMU de financer un certain nombre de postes. Cette année, il n'y aura le remplacement que de 9 postes sur 10 mais cela représente une progression, l'année précédente 7 postes sur 10 avaient été remplacés) :

- des postes de BIATSS, d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vont rentrer dans le projet d'établissement (les postes bonus) ;

- 18 postes qui vont permettre de renforcer les équipes de soutien à la formation, les équipes de services centraux, les équipes de services communs et la recherche ;
- 20 créations de supports PU dans le cadre du 46/3 ;
- l'augmentation du nombre de CRCT (comme l'année dernière) ;
- l'augmentation du nombre de primes d'encadrement pédagogique (PEP) : une vingtaine pour la formation et 20 supports supplémentaires prévus pour 2022 ;
- la création d'une brigade de remplacement de BIATTS : 3 personnels agissant auprès des structures, des services ou des directions ayant besoin d'un renfort ;

**Pascale BRANDT-POMARES** : La campagne d'emploi est en progression mais reste en-deçà du remplacement de tous les postes. Il faudra mettre en place des priorités.

- le rééquilibrage entre les effectifs de BIATSS et d'enseignants de la politique de l'université concerne l'Inspé qui est encore en déséquilibre en défaveur des BIATSS. Les profils d'enseignants-chercheurs sont discutés en fonction des besoins d'enseignements des deux collèges et selon les statuts des enseignants, la couverture en termes d'heures d'enseignement n'étant pas la même.

- Les équipes plurielles : un tiers des enseignants intervenant dans la formation doivent être des professionnels en exercice en établissement scolaire, en temps partagé.

- L'adossement de la formation à la recherche, qui est aussi un principe essentiel mis en œuvre à l'université. Les Masters doivent faire le lien entre la formation et la recherche. Pour l'Inspé, il s'agit de la recherche en éducation et les enseignants-chercheurs recrutés ont un profil articulant formation et recherche devant satisfaire le laboratoire d'accueil ainsi que la structure fédérative de recherche SFERE-Provence. Cette structure comprend 22 laboratoires (et deux supplémentaires qui se présenteront au prochain Conseil scientifique de SFERE-Provence le 21 octobre), tous pouvant être des laboratoires d'accueil pour des enseignants-chercheurs de l'Inspé.

- La promotion des carrières des enseignants-chercheurs dans le cadre du 46/3 pour développer la recherche en éducation et son encadrement permet à des Maîtres de conférences qui remplissent les conditions (en poste depuis au moins 10 ans en tant que fonctionnaires et équivalent MCF) de transformer leur poste en professeurs des universités. Cela fait partie des priorités de l'université.

- Les professeurs agrégés ou certifiés en affectation académique à temps complet à l'Inspé depuis plusieurs années peuvent être stabilisés en étant recrutés.

- Tous les enseignants en affectation académique, sauf à leur demande, seront reconduits l'année prochaine.

- Il faut parvenir à l'équilibre des tiers et à l'équilibre entre enseignants-chercheurs et PRAG et nous y parvenons progressivement. Cette année, le nombre d'enseignants-chercheurs sera augmenté et nous obtiendrons peut-être cet équilibre en 2022.

Les départs à la retraite ont libéré un certain nombre de postes et les recrutements envisagés sont les suivants :

- 3 postes de professeurs des universités : 3 recrutements sur les postes libérés et 5 recrutements en 46/3 ;

- 2 postes de maîtres de conférences : 2 postes sur les postes libérés et 2 postes de PRAG transformés ;

- 8 postes de PRAG dont 12 mi-temps partagés, correspondant à 6 équivalents temps-pleins. L'idée est que deux de ces postes contribuent à l'encadrement de la recherche avec deux transformations de PRAG en MCF ;

- sur 9 PRAG en affectation académique l'année dernière, 3 ont été stabilisés l'année dernière, 3 le seront cette année, 3 l'année prochaine, de manière à atteindre l'objectif que tous les collègues qui le sont depuis un certain nombre d'années soient définitivement recrutés ;

- 5 postes de professeurs des écoles, dont 2 postes à temps complet pour Digne.

C'est une politique très ambitieuse, avec un nombre de concours au total conséquent, dont nous calculons actuellement la masse salariale. Nous n'obtiendrons peut-être pas tous ces recrutements cette année mais c'est la politique pluriannuelle vers laquelle l'Inspé tend. Sur les postes obtenus, il faudra préciser les profils en 46/3, en fonction des besoins, des recherches les plus engagées au sein de l'Inspé et des problématiques de recherche en lien avec la formation des enseignants. Il faudrait aussi promouvoir les enseignants de l'Inspé, de même que pour les MCF et permettre à des PRAG ou des personnels issus du second degré exerçant 384h d'enseignement tout en étant très présents en recherche, de se porter candidat sur des postes de maitres de conférences.

- **Elections Inspé : 15 et 18 octobre 2021**

**Caroline GAREAU** : Il est possible de tenir les élections les 15 et 18 octobre pour le renouvellement total des représentants des étudiants dans trois des instances : le Conseil d'Institut, le Conseil Consultatif d'Institut et les Commissions de site sur les quatre sites Digne, Avignon, Marseille et Aix. Le 18 octobre auront lieu les élections partielles des personnels : remplacement d'un siège dans le Collège D du CI et de 5 sièges à la CPAT. La campagne électorale est ouverte depuis le 15 septembre, date à laquelle les arrêtés électoraux ont été affichés. Le dépôt des candidatures est possible jusqu'au 8 octobre et les listes électorales sont affichées sur les sites depuis vendredi. Il est mis en place un lien vers l'AMUbox via l'intranet pour accéder aux documents et aux informations. Tout le monde n'ayant pas accès à l'intranet il est possible d'adresser un mail à Caroline Gareau qui transmettra les documents.

**Pascale BRANDT-POMARES** rappelle l'importance que les instances puissent se tenir avec des représentants des étudiants élus.

- **Qualité de vie au travail**

Une démarche avec la médecine préventive a été mise en œuvre pour accompagner l'Inspé dans l'amélioration de la qualité de vie au travail et la prise en considération des problèmes révélés suite à l'enquête auprès des personnels. Cette démarche est toujours en cours et prend du temps. Les retours de volontaires n'étaient pas suffisants pour mettre en place les trois ateliers envisagés initialement mais tous les personnels peuvent encore se manifester auprès du SUMPP. Les personnes seront entendues individuellement et les propositions concernant l'organisation émanant des entretiens feront l'objet d'un travail collectif et d'une mise en œuvre. La Direction, qui n'est pas partie prenante dans cette démarche, s'y est engagée. Mais il est indispensable qu'il y ait des remontées pour qu'elles soient prises en compte. Quelle que soit l'issue de ce travail, Cette démarche devrait aboutir à la mise en place d'espaces d'échanges sur le travail, ces espaces sont portés par la Gouvernance de l'université.

#### **4. Formation**

**Patrice BONNET** : *Cf. Diaporama présenté.*

- **Les effectifs**

Concernant les effectifs, une diminution était observée depuis 2017, surtout pour les mentions 1 et 2, les mentions 3 et 4 étant moins impactées. Une dynamique vers la hausse est aussi observée à l'échelle nationale selon les données du Ministère. La mention 1 connaît une légère augmentation des effectifs en M1, la mention 2, une augmentation en M2. Sur la Mention 3, les effectifs sont constants depuis plusieurs années et la mention 4 présente une augmentation en M2. Le nombre le plus important d'étudiants supplémentaires est principalement au niveau du DESU. Cela signifie le recrutement de stagiaires déjà étudiants à l'Inspé l'année dernière ou l'année précédente et montre la dynamique d'une formation et d'un concours qui tendent à se professionnaliser.

Les M2 ont des statuts très hétérogènes cette année : étudiants stagiaires, non-stagiaires (parmi lesquels des alternants et des non-alternants), DESU. Les chiffres montrent une

diversité dans toutes les mentions, la mention 3 étant un peu à part car elle n'a pas de contrat d'alternants cette année. Il y a 200 alternants en mention 1, 136 en mention 2, avec peut-être des ajustements. C'est surtout sur la mention 1 que les postes d'alternants ont été alimentés (245 postes). Cette année, il faudra travailler pour solliciter et préparer les étudiants à ces postes d'alternants. Les FSTG, certains venant du M1, font partie du parcours adapté. La Commission académique des parcours d'adaptation s'est tenue le 14 septembre, présidée par Monsieur le Recteur, la préoccupation étant d'adapter au mieux les parcours au sein d'un M2 rénové et de prévoir les modalités d'une année où les stagiaires côtoieront les étudiants préparant le concours.

**Linda BEN JEMAA** : La date de la commission d'adaptation des parcours a été placée avant les vacances d'été. Il n'y a pas eu de retard, le compte-rendu a été publié sur le site et l'information est parvenue aux stagiaires. Dans la page dédiée aux stagiaires sur le site académique : voir la rubrique « Commission d'adaptation des parcours » dans laquelle sont centralisés tous les sujets relatifs aux stagiaires (formation, contacts, documents et formulaires, livrets d'accueil, etc.).

*Site du Rectorat – Concours, métiers et ressources humaines – Formation professionnelle – Fonctionnaires-stagiaires.*

<https://www.ac-aix-marseille.fr/personnels-nouvellement-nommes-dans-l-academie-etou-nouvellement-titularises-121713>

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ces informations ne sont pas sur le site de l'Inspé car c'est l'employeur, le rectorat, qui décide du déroulement de l'année de stage. L'Inspé continuera à former les fonctionnaires-stagiaires mais c'est la dernière année où il y en aura en Master.

**Nicolas FLAVIER** : Les étudiants à mi-temps en formation qui n'auront pas suivi le Master MEEF, seront-ils formés par l'Inspé ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Pour l'instant il n'y a pas d'information sur ce sujet.

**Georges MERLE** : En cas de dysfonctionnement dans les établissements scolaires concernant un étudiant alternant, quelle est la procédure de signalement ? Un cas isolé a été signalé ce matin.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ces situations nouvelles seront prises en compte et ce que nous mettrons en place devra être pérenne pour les années à venir. Les étudiants sont à la fois étudiants et contractuels employés par le rectorat, ils doivent se conformer aux attentes de l'employeur.

**Patrice BONNET** : Il faudra y revenir car le lien doit se faire avec l'employeur et il faudra définir la place des inspecteurs.

**Nicolas FLAVIER** : L'alternance étant évaluée, si elle ne se passe pas bien, est-ce que cela correspond à un échec ou est-ce qu'autre chose peut être mise en place ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Un étudiant en Master doit être en stage, même si les modalités sont variées. Il devrait y avoir davantage d'alternants dans l'avenir.

**Lionel VALLUY-ANDRE** : Les alternants sont aussi contractuels et ont signé un contrat avec l'employeur. Comme les autres, en cas de difficulté, ils bénéficieront d'un accompagnement des corps d'inspection, en concertation avec le tuteur, l'établissement, les professeurs et l'Inspé. Ce sont souvent les chefs d'établissement qui signalent les situations de dysfonctionnement, d'insuffisance, de difficultés et un accompagnement se met en place : visite-conseil, action d'accompagnement spécifique (formation par exemple). C'est ce qui est proposé pour les personnels en difficulté, il faudra adapter cet accompagnement à la situation spécifique des alternants.

**Patrice BONNET** : Cela permettra d'identifier des modalités d'accompagnement puisque chaque étudiant de Master 2 a un référent Inspé tout au long de l'année, ce qui va notamment permettre d'organiser des TD délocalisés sur le terrain. Les alternants ne sont pas des stagiaires mais des contractuels en formation. Ils ont aussi le droit à l'erreur, même s'il faut être vigilants sur le type d'erreur et de difficultés. S'il y a trop de dysfonctionnements, c'est l'employeur qui choisira de le retirer des classes si nécessaire ou d'alléger son temps de travail. Il faut ensuite définir les autres modalités pour poursuivre l'année de M2, dans le contrat et la convention avec le rectorat. La professionnalisation dès le M1 est une réelle volonté de la réforme, avec des stages de pratique accompagnée devant déboucher sur une réelle alternance en responsabilité pour tous les étudiants.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il y a également des personnes ayant un projet en dehors de l'Education nationale et ne passant pas le concours, elles pourront être aidées par l'Inspé mais restent peu nombreuses. La vocation principale de l'Inspé est de former les enseignants de l'Education nationale. Cette progressivité permet d'anticiper et d'identifier des problèmes dès le M1.

**Nicolas FLAVIER** : Là on se place du point de vue du formateur mais du point de vue de l'employeur il y a tout de même des élèves en face.

**Patrice BONNET** : L'avantage de ces contractuels est qu'ils sont accompagnés dans le cadre de la formation, cela pouvant limiter les difficultés.

**Nicolas FLAVIER** : Le principe de contractuel ne semble pas optimal pour les élèves. Pourrait-on revenir sur la progressivité de la prise de responsabilité, la pratique accompagnée qui débouche sur la prise de responsabilité en M2 avec ces contrats d'alternance ? Cette année, nous constatons que le dispositif ne fonctionne pas toujours. Il faut voir comment les choses seront régulées avec le Rectorat. Si l'alternance est un choix, il n'est pas certain que tous le fassent.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il n'est pas évident que le choix soit donné. Il y a aujourd'hui beaucoup de situations différentes et cette année ne peut pas être prise comme modèle. Nous sommes dans une approche par compétences et une auto-évaluation est attendue de l'étudiant. A l'avenir, il n'y aura plus de fonctionnaires-stagiaires et il y aura un continuum dans la formation. Le meilleur modèle pour former des enseignants est une formation en alternance.

**Patrice BONNET** : Le non choix de l'alternance par les étudiants peut provenir du fait qu'elle a parfois été présentée comme une alternative par défaut, notamment pour les étudiants ayant échoué au concours.

**Nicolas FLAVIER** : Des étudiants sur le site d'Avignon ont fait part des difficultés de l'arrivée sur le terrain. Les supports d'alternants ont parfois été imposés aux directeurs d'écoles pour compléter leur service. Certains alternants se sont retrouvés dans des situations difficiles par manque de bienveillance et d'un encadrement sur le terrain. Certains ont fait part de leur regret d'avoir choisi ces postes.

**Linda BEN JEMAA** : Si l'on veut mettre en place un accompagnement pour les personnels alternants en difficulté, il faut un dispositif particulier. La procédure d'accompagnement renforcé pour les fonctionnaires-stagiaires est très complète et permet de mettre en jeu tous les acteurs. Mais il n'est pas souhaitable que les alternants y soient rattachés, ni qu'ils le soient au DIAS (Dispositif institutionnel d'accompagnement spécifique). Il faut créer et structurer un dispositif adapté et coordonné entre l'Inspé et le rectorat, qui permette de répondre rapidement en cas de difficulté.

**Georges MERLE** : Nous sommes tous conscients qu'il faut organiser une procédure pour définir les rôles respectifs de l'Inspé et du rectorat et identifier les différences entre les alternants-contractuels et les contractuels.

**Aurélié PASQUIER** : Concernant le 1<sup>er</sup> degré où le directeur d'école est un collègue au même titre que le binôme de l'alternance, il est possible d'échanger sur le terrain et d'avoir un retour sur la pratique, l'activité de l'alternant et ses éventuelles difficultés. La mise en place de ces dispositifs est attendue.

**Alice DELSERIEYS** : La procédure pourra être précisée par rapport aux fonctionnaires-stagiaires. En revanche, les interlocuteurs dans le 1<sup>er</sup> degré sont le tuteur identifié pour chaque alternant (un PEMF) et l'inspecteur de circonscription qui reste la personne référente pour les alternants, charge ensuite à l'inspecteur de travailler avec les conseillers pédagogiques lorsqu'il y a des difficultés identifiées. Les tuteurs de terrain ont tous été identifiés, depuis la semaine dernière et cela sera communiqué bientôt. Dans le 84, ce ne sont pas uniquement des PEMF.

**Nicolas FLAVIER** : Dans le 84, l'administration propose aux directeurs que leur service soit complété par un alternant et d'être des tuteurs de terrains. Or, il y a une réelle différence entre un PEMF et un directeur d'établissement, pour la facilité de communiquer et en termes de compétences de suivi.

**Alice DELSERIEYS** : Il y avait des avantages et des inconvénients dans les deux dispositifs. L'avantage pour le directeur est qu'il est sur place dans l'école et que le suivi peut être quotidien. Lorsqu'il s'agit d'un PEMF, cela atteste d'une implication dans la formation et le suivi des stagiaires. Il faudra tirer le bilan de ces deux modalités et préciser les modalités de l'interaction. Au niveau de la mention 1, un travail est entamé et pourrait renverser les paradigmes du dialogue entre le tuteur, le référent Inspé, les étudiants, en proposant un modèle dans lequel l'étudiant s'engage davantage.

**Pascale BRANDT-POMARES** : L'idée est que la profession elle-même intègre l'accueil des futurs professionnels. Tous les apports et différents accompagnements doivent bénéficier au professionnel en formation, de manière cohérente et pour construire un environnement professionnel capacitant.

**Nicolas FLAVIER** : Au-delà de ce qui est ici décrit, l'esprit de la réforme est néanmoins aussi d'utiliser des étudiants en formation comme moyen d'enseignement. Avec la multiplication du nombre de postes d'alternants, il peut devenir plus difficile de créer des conditions favorables et l'étudiant peut se sentir dépassé.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Pour enseigner dans des conditions difficiles il est aussi préférable de s'y être confronté pendant sa formation.

**Valérie BARANES** : Dans le 84, le choix a été fait par la Direction académique de privilégier l'accompagnement de proximité. C'est pour cela que les directeurs déchargés sont en charge du tutorat des alternants. Cela leur a été proposé et presque tous l'ont accepté, lors des rares cas de refus, des collègues de l'école ont été sollicités. Les PEMF, peu nombreux dans le 84 et chargés d'autres missions, seront présent de manière ponctuelle, une à deux fois dans l'année, en relation avec les directeurs.

**Patrice BONNET** : C'est une volonté d'accompagner au niveau local. Tout se met en place, en particulier sur la mention 1 PE où le contingent est assez important. Il y a eu certaines difficultés en ce début d'année, parce que le dispositif n'était pas encore construit. Cela a été construit plus rapidement sur la mention 2 car il y avait moins d'alternants par discipline à gérer.



**Patrice BONNET** : Concernant les stagiaires, sur le PE 1, des listes complémentaires ont été réouvertes récemment, permettant le recrutement d'une trentaine de nouveaux FSTG sur l'académie. Ces stagiaires seront placés à mi-temps, comme les autres FSTG. Le parcours adapté sera mis en place en fonction de tous les statuts de ces stagiaires et de leur localisation géographique.

Les étudiants en SOPA : En M2, certains étudiants ne sont ni FSTG ni alternants et doivent réaliser le stage de pratique accompagnée, équivalant à 12 semaines temps-plein. Il a été défini au niveau national que ces étudiants bénéficieront d'une gratification (1250 €/année). Les stages débuteront rapidement et les modalités doivent être définies. Il est souhaitable qu'il se fasse selon les mêmes conditions et calendrier que les alternants.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Les seuls cas où il sera demandé aux étudiants de trouver un stage par eux-mêmes sont dans les UE Pro MEEF en Licence parce qu'il faut privilégier l'approche métier, diversifier les terrains et que les enjeux ne sont pas les mêmes. Une marge de liberté existe concernant la mise en œuvre de la réforme et le Conseil permet de discuter des positions qui sont tenues par l'Inspé.

**Patrice BONNET** : *Cf. document transmis dans l'AMUbox.*

- **Réajustement de l'offre de formation**

La mise en œuvre de la nouvelle maquette a nécessité un travail collaboratif de tous les pôles de l'Inspé. Le pôle formation, le pôle ressources et moyens et le pôle numérique se sont mis au service de la pédagogie, de manière différenciée pour chaque parcours.

Des UE3 à choix ont été mis en place autour de 9 thématiques et débuteront dans les prochaines semaines. La volonté est d'articuler de manière étroite le lien recherche-terrain-formation. Ces UE 3 ne sont pas isolées, elles contribuent à la culture commune diffusée aussi dans les UE 1 et 2 des parcours et sont articulées avec les thématiques de la laïcité, de l'égalité filles-garçons, de la lutte contre les harcèlements, de l'école inclusive. Les UE 3 sont aussi le lieu de mise en œuvre de travaux autour du projet AMPIRIC qui structure notre projet de formation. Ces UE 3 sont des espaces de personnalisation des parcours de formation en fonction des besoins des étudiants et de leurs centres d'intérêts. Les étudiants ont pu faire leurs inscriptions pédagogiques, l'offre a été spécifiée sur chacun des sites et une offre à distance a été proposée, en particulier pour les étudiants en formation à distance PE. Le paramétrage a été complexe et nous avons dû ajuster l'offre en fonction des semestres. Cet ajustement a impliqué de modifier de manière ponctuelle la maquette de formation concernant la répartition de l'offre sur les semestres. Les ECTS, les attendus et les modalités d'évaluation n'ont pas été modifiés. Ces modifications ont été votées en CFVU la semaine dernière et sont soumises au Conseil aujourd'hui.

***Le réajustement de l'offre de formation est adopté à l'unanimité.***

- **Les équivalences entre maquettes**

Le point de départ est le même principe qu'en 2018 lors des modifications de maquettes et du passage à l'évaluation par compétences : tout ce qui est acquis, en particulier les ECTS en 2020/2021, ou antérieurement, demeurent acquis et doivent être redistribués dans la nouvelle maquette. La nouvelle maquette n'est plus capitalisable en UE mais en attendus. Le travail avec les responsables de parcours a permis d'identifier au mieux les équivalences en respectant la philosophie habituelle de la formation et de redistribuer les ECTS dans la maquette en fonction des attendus.

***Cf. Diaporama présenté.***

Cela a nécessité la mise en place de nombreuses fiches qui sont actuellement à signer par les étudiants. Pour la Mention 4, cela a été plus simple car la maquette n'a pas été changée et les équivalences sont faites par UE directement.

- **Le socle des bonus 2021/2022**

***Cf. Document transmis via l'AMUbox.***

Il s'agit du socle des bonus AMU pour l'année 2021-2022 qui ne peut pas être modifié. Le principe est qu'au lieu de changer une moyenne de 0,25 ou 0,5, pour chaque bonus, les attendus potentiels mobilisés ont été identifiés et sont crédités avec un niveau de validation supérieur à celui qui était fixé. Le tableau projeté détaille les attendus par mention, en fonction des parcours et des semestres. Il revient au jury à la fin de chaque année de prendre en compte ces bonus et de les valider. Il s'agit du même principe que les compétences qui a déjà été voté concernant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences au mois de juillet.

**Le socle des bonus est adopté à l'unanimité.**

**Valérie BARANES** : Si les stages des M2 SOPA sont massés sur les mêmes périodes que ceux des étudiants alternants, cela serait plus facile en pratique concernant l'organisation des groupes d'enseignement.

**Patrice BONNET** : Il faut effectivement faire un recensement des contraintes au niveau des groupes dans lesquels sont les SOPA.

**Valérie BARANES** : Tous les groupes sont hétérogènes et comprennent à la fois des fonctionnaires-stagiaires, des alternants et des étudiants. Certains sont en alternance le lundi, d'autres le mardi.

**Patrice BONNET** : Il faudrait effectivement que les étudiants soient en stage le même jour que les alternants, ces informations doivent remonter pour que ce soit mis en place.

**Aurélié PASQUIER** : Concernant les bonus, cela signifie que les intervenants des différents types de bonus devront positionner les participants sur les niveaux d'attendus proposés ?

**Patrice BONNET** : Non, la liste des étudiants, leur suivi, leur assiduité et leur validation par l'enseignant en charge de cet UE bonus seront transmis. Puis à la fin, il est proposé un bonus dont la validation est faite par le jury et en fonction de l'attendu identifié.

##### **5. Relations internationales :**

**Alice DELSERIEYS** : Cf. *Diaporama présenté.*

- **Teacher Academies**

[https://www.eacea.ec.europa.eu/news-events/events/online-info-session-erasmus-teacher-academies-funding-opportunity\\_en](https://www.eacea.ec.europa.eu/news-events/events/online-info-session-erasmus-teacher-academies-funding-opportunity_en)

L'objectif est de partager l'intérêt et la dynamique qui se met en place au niveau de l'Inspé et au niveau international puisque ce projet est un appel européen. L'Inspé a déposé un projet porté avec le rectorat, Teacher Academies, qui s'inscrit dans la continuité des thématiques de CIVIS. L'objectif est de proposer un pendant à l'université européenne qui concerne la formation des enseignants et adapté aux questions d'enseignement scolaire. Ce projet concerne plusieurs partenaires et cinq pays (Italie, Grèce, Belgique, Allemagne, France) qui correspondent à des partenaires de CIVIS et des partenaires scolaires, liés à l'interface entre le terrain et l'université. Le principe est d'aborder différentes dimensions de la formation des enseignants.

Les objectifs sont les suivants :

- la constitution de ressources pour la formation initiale (formation hybride) ;
- la formation initiale des étudiants avec l'université de Tübingen qui propose de développer des cycles de summer school sur des questions d'éducation, rassemblant des étudiants de différents pays d'Europe (présentiel) ;
- développer des communautés de pratiques autour de la formation des enseignants, avec les formateurs d'enseignants et les enseignants expérimentés ;

- avoir des projets de recherche-action, des collaborations avec des établissements scolaires et des chercheurs de manière transnationale, qui se rapprochent des projets SFERE-DAFIP, repris dans l'action 2 d'AMPIRIC ;
- de manière transversale à tous ces objectifs : développer une réflexion plus profonde sur la mobilité dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants dans un cadre international.

Des actions spécifiques sont mises en place et toute personne intéressée peut se tourner vers le pôle Recherche et coopérations internationales pour en savoir plus.

De nouvelles mobilités Erasmus ont été ouvertes, qui permettent d'avoir des périodes de stage de 5 à 30 jours et des temps d'échange à distance avec le lieu du stage. Ces mobilités s'adressent surtout aux étudiants de M1 et permettent de valider les ECTS en contexte international.

- **Un projet pilote avec l'université de l'Ontario au Canada :**

<https://uontario.ca/>

Celle-ci a reconnu officiellement le Master MEEF comme un diplôme permettant aux étudiants d'obtenir une qualification pour enseigner. Des étudiants sont actuellement déjà dans cette démarche.

**Nicolas FLAVIER** : Comment est gérée la validation en termes d'attendus pour un M1 effectué à l'étranger ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : C'est la question des acquis, du point de vue de la formation et de l'étudiant qui est posée avec une attention particulière sur les systèmes d'équivalence.

**Alice DELSERIEYS** : Un contrat de mobilité est signé avec l'étudiant et la structure d'accueil, dans lequel les équivalences sont déterminées. Au niveau européen, les ECTS sont validés et capitalisés.

**Aurélie PASQUIER** : Y-a-t-il un lien avec la certification pour enseigner dans les établissements français à l'étranger (CAPEFE) ?

**Alice DELSERIEYS** : Pour l'Europe, les établissements français à l'étranger ne sont pas des établissements étrangers, il n'y a donc pas de lien direct et les stages ne sont pas éligibles dans le cadre de cette mobilité. Cependant, certaines questions se posent dans les deux contextes (plurilinguisme, multiculturalisme). Des étudiants peuvent aussi choisir ce parcours pour postuler ensuite dans des établissements français à l'étranger.

## **6. Questions diverses**

***Il n'y a pas de question prévue à l'ordre du jour.***

**L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17h05.**